Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC - ROUSSILLON
MONTPELLIER - 16, rue de la République - Tél. M2 58.72

2ème Année ---------------------- N° 26 ---------------------- I7 Août I954

:INFORMATIONS :

PIERIDE

Les chenilles de ces papillons attaquent les crucifères cultivées à toute période de leur développement.

Dès les premières attaques procéder à un poudrage au D.D.T. (les pulvérisations tiennent mal). Les jeunes chenilles sont plus sensibles que les larves en fin de leur développement.

LES OIDIUMS

Le blanc des arbres fruitiers ou meunier des légumes, sont imputables à des champignons, oïdiums, contre lesquels il est préférable d'agir préventivement.

Sur les arbres fruitiers (pommier, abricotier et pêcher) faire un traitement au soufre micronisé à 250 gr de matière active par Hl. ou au soufre dispersé à 500 gr de matière active par Hl.

Sur les légumes, procéder à un soufrage léger.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

P.BERVILLE

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L. TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, I6, Rue de la République-Montpellier. Le Gérant : R.BERTRAND. Autor. du 23.I.53-Reproduction, adaptation réservées.

P64

Ministère de l'Agriculture

École Nationale d'Agriculture de
MONTPELLIER

STATION REGIONALE
d'AVERTISSEMENTS VITICOLES

Montpellier, le I7 Août I954

EUDEMIS

Note N° II

D'après les résultats adressés par les postes de piégeage à la Station de Montpellier, le troisième vol de papillon d'eudémis est important à FONTES (Hérault).

Il l'est un peu moins à Azille, Cuxac d'Aude, Aspiran, Canet, St Georges-d'Orques, Cazouls d'Hérault et Rivesaltes (Pyrénées-Orientales).

Un traitement à base d'insecticide homologué doit être appliqué dès maintenant I8 Août et renouvelé une dizaine de jours après.

Le vol débute à Pépieux, dans l'Aude, l'avis de traitement concernant cette région paraîtra ultérieurement.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles

G.BERNON.